Code de conduite des adultes

L'introduction

Le présent Code de conduite s'applique à tous les membres de Scouts Canada âgé(e)s de 18 ans ou plus, à tou(te)s les employé(e)s, ainsi qu'aux parents et gardien(ne)s qui participent à des activités de Scoutisme.

Le Code de conduite s'applique à toutes les interactions, en personne et virtuellement (en ligne), tout en exerçant votre rôle d'animateur(trice).

Le Code de conduite peut s'appliquer à un comportement hors de votre rôle d'animateur(trice) si vous adoptez un comportement contraire à la mission, aux valeurs et aux politiques de Scouts Canada et si votre comportement affecte votre capacité à faire du bénévolat auprès de Scouts Canada.

Le présent Code a pour but de protéger les jeunes et d'aider les adultes à travailler de façon sécuritaire et productive avec eux et entre eux.

Chez Scouts Canada, nous croyons que tout le monde -y compris les jeunes, les bénévoles et les employé(e)s- a le droit d'être traité de manière respectueuse et professionnelle, et d'avoir un environnement exempt de toute forme de harcèlement, de violence et de discrimination.

L'engagement

En tout temps, mon comportement reflétera les valeurs de Scouts Canada ainsi que la promesse et la loi Scoutes. Mes actions protégeront la sécurité et le bien-être de tou(te)s les membres de Scouts Canada et des autres personnes avec lesquelles j'interagis en tant que membre du Scoutisme. Je vais donner l'exemple aux autres. Je comprends que les violations du Code de conduite sont assujetties aux mesures disciplinaires, à la suspension temporaire et à la politique de résiliation de l'adhésion .

JE VAIS :

- Connaître et suivre les politiques de protection de la jeunesse de Scouts Canada, y compris : la règle des deux animateur(trice)s, les procédures de signalement obligatoire, les ratios (animateur(trice)s / jeunes et les exigences appropriées en matière de sommeil et de lavage.
- Suivre les politiques et procédures de Scouts Canada en matière de protection de la jeunesse lors de la planification et de l'exécution des activités de Scoutisme.

Non contrôlé lors de l'impression : une fois imprimé, le document ne peut pas être garanti comme contenant les informations à jour et doit être utilisé avec prudence. Ce document est marqué « non contrôlé » et l'utilisateur(trice) est responsable de déterminer s'il s'agit de la version la plus récente. Pour trouver la version la plus récente, consultez Scouts Canada BP&P sur Scouts.ca.

Code de conduite des adultes

- M'assurer que toutes les personnes avec qui j'interagis sont à l'abri de l'intimidation, de l'abus, du harcèlement et de la discrimination. Signaler ces comportements aux autorités locales appropriées et à Scouts Canada.
- Communiquer immédiatement toute inquiétude concernant le bien-être des jeunes ou toute allégation d'abus à la police ou aux services sociaux de ma province et à Scouts Canada. Cela inclut tout comportement sexuellement nuisible ou inapproprié entre jeunes.
- Me rappeler que ma conduite doit toujours être évidemment sécuritaire pour les autres. Si j'ai le moindre doute sur la façon dont mes actions pourraient être interprétées, j'adopterai une ligne de conduite plus sûre.
- Participer à tout examen effectué par Scouts Canada ou toute autorité locale.
- Aviser Scouts Canada immédiatement si je fais l'objet d'une enquête criminelle ou si j'ai été accusé d'une infraction au Code criminel du Canada ou dans un autre pays.
- Informer Scouts Canada immédiatement si des allégations sont faites contre moi par une autorité en matière de sécurité des jeunes ou de protection des enfants.
- Traiter tout le monde avec équité, respect et dignité.
- Obtenir la permission d'un(e) jeune avant de le/la toucher, et m'assurer que tout contact physique est respectueux, sécuritaire et approprié selon les circonstances.
- Encourager les gens à parler des questions liées à la sécurité personnelle ou de groupe qui les préoccupent.
- Remettre en question respectueusement les comportements ou les attitudes qui, selon moi, sont incompatibles avec les valeurs du Scoutisme.
- Protéger les renseignements personnels des autres, les protéger et les utiliser à des fins du Scoutisme seulement.
- Utiliser des mesures disciplinaires positives, promouvoir un bon comportement en guidant les jeunes vers des solutions positives pendant les discussions disciplinaires plutôt que de me concentrer sur les mauvais comportements.
- M'assurer de comprendre et de respecter toutes les politiques, normes et procédures de Scouts Canada applicables à ma participation au Scoutisme.
- Signaler immédiatement toute violation du Code de conduite ou d'autres politiques, normes et procédures à Scouts Canada.

Non contrôlé lors de l'impression : une fois imprimé, le document ne peut pas être garanti comme contenant les informations à jour et doit être utilisé avec prudence. Ce document est marqué « non contrôlé » et l'utilisateur(trice) est responsable de déterminer s'il s'agit de la version la plus récente. Pour trouver la version la plus récente, consultez Scouts Canada BP&P sur Scouts.ca.

Code de conduite des adultes

Tout commence avec les Scouts.

JE NE VAIS JAMAIS :

- Utiliser mon rôle de bénévole Scout(e) pour entrer en contact avec des jeunes membres en dehors du Scoutisme.
- Briser la règle de deux animateur(trice)s. Cela comprend le fait d'avoir un contact individuel avec des jeunes en ligne ou en personne, y compris dans un véhicule.
- Adopter une conduite ou un comportement inapproprié avec les jeunes.
- Entretenir des relations inappropriées ou intimes avec un(e) jeune membre de Scouts Canada ou utiliser mon rôle dans le Scoutisme pour exploiter ou exercer de la pression sur un(e) jeune.
- Trivialiser l'intimidation, l'abus, le harcèlement ou la discrimination ou être un(e) spectateur(trice) de ces actes.
- Utiliser de gros mots ou un langage inapproprié devant les jeunes.
- Appliquer des sanctions ou des mesures disciplinaires dégradantes, embarrassantes ou humiliantes, notamment exiger de toute personne qu'elle agisse en public, comme chanter, danser ou autre forme d'humiliation publique.
- Fumer devant les jeunes.
- Consommer de l'alcool dans le cadre d'activités Scoutes pour les jeunes.
- Faire du bénévolat si je suis sous l'influence d'une quelconque substance.
- Compter uniquement sur ma bonne réputation pour me protéger.

Le présent Code de conduite doit être rempli au début de chaque année de Scoutisme avant de participer à des activités.

Je souscrirai à la mission, aux principes, aux pratiques et aux méthodes de Scouts Canada. Je respecterai les règlements, les politiques et les procédures de Scouts Canada. Je comprends que la participation à Scouts Canada est volontaire et comporte un certain degré de risque inhérent à certaines activités scoutes, y compris le risque d'accident, de blessure physique ou d'exposition au virus de la COVID-19 ou à d'autres infections ou maladies infectieuses. Après avoir soigneusement examiné les risques encourus, j'ai pleinement confiance que des précautions et des protocoles raisonnables seront pris et/ou mis en œuvre par Scouts Canada pour assurer la sécurité et le bien-être des participants. Je prendrai, au mieux de mes

Non contrôlé lors de l'impression : une fois imprimé, le document ne peut pas être garanti comme contenant les informations à jour et doit être utilisé avec prudence. Ce document est marqué « non contrôlé » et l'utilisateur(trice) est responsable de déterminer s'il s'agit de la version la plus récente. Pour trouver la version la plus récente, consultez Scouts Canada BP&P sur Scouts.ca.

capacités, des précautions raisonnables pour assurer la sécurité des autres membres (jeunes et adultes) ainsi que ma sécurité personnelle. J'ai lu, compris, accepté et signé le code de conduite, et je m'engage à respecter le code de conduite comme condition d'adhésion.

Je comprends que les actions et les violations contraires au code de conduite peuvent entraîner la suspension et éventuellement la résiliation de l'adhésion.

Nom : _____ Date : _____

Ressources

- Code de conduite des adultes
- Code de conduite des animateur(trice)s jeunesse
- FAQ — Centre de soutien en ligne de Scouts Canada

Approuvé
Mars 2025

Des mises à jour :
V3 : Dans le cadre de l'examen annuel, cette norme a été mise à jour pour confirmer qu'il est de la responsabilité de chaque individu de comprendre et de suivre les politiques, les normes et les procédures de Scouts Canada comme conduite prévue.

Non contrôlé lors de l'impression : une fois imprimé, le document ne peut pas être garanti comme contenant les informations à jour et doit être utilisé avec prudence. Ce document est marqué « non contrôlé » et l'utilisateur(trice) est responsable de déterminer s'il s'agit de la version la plus récente. Pour trouver la version la plus récente, consultez Scouts Canada BP&P sur Scouts.ca.